

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal

du 9 juin 2020

Membres en fonction : 11

Membres présents : 9

Membres présents téléphoniquement : 1

Le maire : Christophe DELMAS

Les conseillers municipaux : ALLANCHE Thierry – CANTUEL Charlène – DUCHEIN Hervé – FRANC Michel – GARRIQ René – LATTES Serge – MARCILLAC Rolande – PHILIPPE Sonia

Membres excusés : 2

- HANESSE Christine (a donné procuration à GARRIQ René et assiste téléphoniquement à la réunion)

- SYLVAIN Franck (a donné procuration à DELMAS Christophe)

Membres présents téléphoniquement : HANESSE Christine

Membres arrivés en retard : 0

Public : 2

Date de la convocation : 05/06/2020

Madame CANTUEL Charlène est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Réouverture du bureau de vote de Banhars

(Délibération 09062020_026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite demander la réouverture du bureau de vote de Banhars qui a été supprimé début 2020 suite à la délibération 25072019_027 du précédent conseil.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de demander la réouverture du bureau de vote N°2 – Banhars,

- autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire lorsque la Préfecture enverra la demande de création/suppression de bureau.

Camping du Lauradiol - Saison 2020

(Délibération 09062020_027)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les conditions d'ouverture du Camping et de la Piscine du Lauradiol pour la saison estivale 2020 en prenant en considération la crise sanitaire COVID 19.

Il précise qu'il est nécessaire de définir :

- si le camping doit être ouvert,

- si la piscine doit être ouverte à tout le monde (sous réserve de pouvoir avoir un surveillant de baignade) ou uniquement aux campeurs (sans surveillant de baignade).

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- à l'unanimité décide d'ouvrir le camping,

- à la majorité des voix (7 voix pour, 4 voix contre) décide d'ouvrir la piscine aux campeurs uniquement,

- à la majorité des voix (10 voix pour, 1 voix contre) décide de proposer pour la saison 2021, la gratuité d'accès à la piscine pour les administrés de la Commune,

- autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour mettre en place les mesures et protocoles de sécurité.

Mise à disposition des bennes communales aux administrés de la commune

(Délibération 09062020_028)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de règlementer le prêt des bennes communales aux administrés de la Commune.

Il souhaite déterminer un cadre précis pour pouvoir proposer ce service aux administrés sans pour autant dégrader le travail des agents techniques.

Il propose :

- de mettre à disposition une benne du matin du premier jour avec enlèvement par les services communaux le lendemain soir,

- de fixer le tarif de cette mise à disposition,
 - de préciser qu'un seul matériau devra être mis dans ces bennes de façon à ce que les employés communaux n'aient qu'un trajet à faire à la déchetterie et n'aient pas à trier.
- Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal à la majorité des voix (7 voix pour, 4 voix contre) :
- décide de proposer ce service aux administrés,
 - décide d'imposer le dépôt d'un seul matériau dans la benne (ferraille ou bois ou gravats...)
 - fixe le tarif de ce prêt à 40 euros pour 2 jours,
 - précise que les agents techniques amèneront la benne et iront la chercher pour déposer le matériau à la déchetterie.

Désignation des membres aux commissions d'appel d'offres Voirie

(Délibération 09062020_029)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

COMMISSION VOIRIE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> o René GARRIQ o Serge LATTES o Hervé DUCHEIN | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Franck SYLVAIN o Michel FRANC o Charlène CANTUEL |
|---|---|

Désignation des membres aux commissions d'appel d'offres Bâtiment

(Délibération 09062020_030)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

COMMISSION BATIMENT :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> o René GARRIQ o Serge LATTES o Thierry ALLANCHE | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Hervé DUCHEIN o Franck SYLVAIN o Sonia PHILIPPE |
|--|--|

Désignation des délégués - Commission Tourisme et Animation

(Délibération 09062020_031)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

COMMISSION TOURISME ET ANIMATIONS :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> o René GARRIQ o Christine HANESSE | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Rolande MARCILLAC o Franck SYLVAIN |
|---|--|

Désignation du délégué du Conseil Municipal auprès du SIEDA

(Délibération 09062020_032)

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué communal auprès du SIEDA :

Monsieur LATTES Serge

Adresse : Banhars – 12140 Banhars

Date de naissance : 15 novembre 1970

Mail : serge.lattes@orange.fr

Profession : Agent EDF

Désignation des délégués du Parc Naturel Régional de l'Aubrac (PNR)

(Délibération 09062020_033)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Délégué titulaire :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Christophe DELMAS | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Délégué suppléant :</u> <ul style="list-style-type: none"> o René GARRIQ |
|---|---|

Désignation d'un conseiller à la défense

(Délibération 09062020_034)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- Hervé DUCHEIN, résidant à Campredon - Banhars, 12140 Campouriez (mail : h.duchein@laposte.net)

Désignation d'un Délégué au SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents)

(Délibération 09062020_034)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- René GARRIQ comme délégué pour le SMICA

Création d'un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité - Camping

(Délibération 09062020_036)

Le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de régisseur du camping à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 (indice majoré 329) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PRECISE que la période et la durée du temps de travail sont fixées au maximum et pourront être adaptées en fonction des besoins du service liés à la crise sanitaire COVID 19

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

Création d'un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité – Musées et visites du site de Bes Bédène

(Délibération 09062020_037)

Le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur sur le site de Bes Bédène à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 (indice majoré 329) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PRECISE que la période et la durée du temps de travail sont fixées au maximum et pourront être adaptées en fonction des besoins du service liés à la crise sanitaire COVID 19

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

QUESTIONS DIVERSES

Timbre Bes Bédène :

Les journées philatéliques auront lieu les 17 et 18 juillet sur le site de Bes Bédène.

Un groupe de travail est créé afin de cadrer l'organisation, il est composé de Thierry ALLANCHE, Rolande MARCILLAC, Christine HANESSE et René GARRIQ.

Cloches de Banhars

Suite à débat il est décidé de prévoir d'uniformiser les sonneries des cloches de Banhars, Campouriez et Bes Bédène.

Feu d'artifice

Le feu d'artifice 2020 est annulé est reporté en 2021 à Banhars

Pistes de travail et idées proposés :

- Tenue du conseil municipal une fois sur 2 à Banhars sous réserve d'un cadre légal,
- Affichage de la Mairie doublé à Banhars : Michel FRANC se propose de faire le lien avec la Mairie,
- Installation de panneaux publicitaires,
- Tenue d'un marché à Banhars : voir avec la Préfecture pour les autorisations,
- Voir les travaux d'accès au clocher et d'éclairage du clocher.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h30